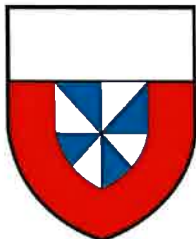


CHESEAUX
S/Lausanne



Conseil Communal

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal de Cheseaux Du 10 mars 2026

Présidente : Rihs Christiane

Excusés : Borno Loïc – Imgrüt Urst – Kassimidis Simon – Michel Eric – Schoenholzer Caroline

Absents : Chevalier Pierre-Alain – Savini Amintore – Thonney Raoul – Vergara Christian

ORDRE DU JOUR :

Adoption du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025.

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Communications de la Présidente.
- 3) Communications de la Municipalité.
- 4) Informations régionales.
- 5) Election de Mme Gaëlle Pahud, en qualité de secrétaire suppléante du Conseil communal, dans l'attente du remplacement de Mme Patricia Alvarez, démissionnaire au 31 mars 2026.
- 6) Assermentations de trois nouveaux conseillers pour l'Entente villageoise, en remplacement de Mme Marina Martellotta, M. Vincent Möennath et M. Jean-Baptiste Keller, démissionnaires.
- 7) Préavis 55/2026 « Création d'une Association de communes en charge de la Gestion des Eaux urbaines du bassin versant de la STEP de Vidy (AGEV) et des installations intercommunales y afférentes et approbation des statuts ».
- 8) Préavis 56/2026 « Subvention d'investissement en faveur du Tennis-Club de Cheseaux pour la création de deux terrains de padel-tennis ».
- 9) Divers et propositions individuelles.

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour est accepté.

La Présidente annonce les démissions de Mme Marina Martellotta, M. Vincent Möennath et M. Jean-Baptiste Keller, de l'Entente villageoise, et fait lecture des courriers y relatifs. Mme Christiane Rihs, Présidente, remercie ces trois personnes pour leur engagement et leur souhaite le meilleur pour la suite.

Adoption du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1) Adoption de l'ordre du jour

Aucune modification, ni adjonction n'est demandée.

▪ **L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.**

2) Communications de la Présidente

- Activité de la Présidente :
Participation, sur invitation de la Fanfare de Cheseaux, le 15 février 2026 à leur concert annuel.
- Activités du bureau :
Le 12 janvier 2026 présence pour la clôture des dépôts des listes électorales pour la Municipalité et pour le conseil communal, ainsi que pour le tirage des numéros de ces listes.
Participation au dépouillement le 8 mars 2025 pour les votations fédérales, une élection complémentaire cantonale et les élections communales. Pour 2 927 électeurs inscrits, c'est 1 712 cartes de votes reçues. La Présidente donne les résultats pour la commune. Elle souligne que les quatre candidats sortants à la Municipalité sont tous réélus au premier tour et les félicite car cela est une reconnaissance de la population pour le travail déjà effectué et de la confiance reconduite. La Présidente relève que le taux de participation pour le Conseil communal est fortement descendu, il a passé à 35.88 %. La Présidente remercie toutes les personnes qui ont œuvré au bon déroulement de cette journée de dépouillement.
Quant aux élections Municipales, un deuxième tour est prévu le 29 mars avec les deux candidatures officiellement reçues ce jour soit, M. Thomas Dettwiller pour l'Entente villageoise, et Mme Caroline Vanney de l'Avenir social et écologique.

Mme Christiane Rihs, Présidente, indique que l'assermentation et la mise en place officielle des membres du conseil communal et de la Municipalité pour la législature 2026-2031 est fixée au jeudi 25 juin 2026. Les détails seront communiqués ultérieurement.

Mme Christiane Rihs, Présidente, indique qu'en décembre dernier M. Bernard Martinet est décédé. Un très joli hommage lui a été rendu dans le Crieur, mais elle tient personnellement à ce que nous puissions ici, dans le cadre du conseil communal, avoir une pensée pour lui. Bernard a été conseiller de nombreuses années, 33 exactement, et a également été président en 1991. Un message personnalisé a été adressé à son épouse et à sa famille au nom du conseil communal.

3) Communications de la Municipalité

M. Etienne Fleury, Syndic, donne les informations suivantes :

- Le processus de recrutement de l'adjoint du boursier est en cours.
- À la suite de la tragédie de Crans-Montana, une séance avec le bureau technique a soulevé de nombreuses questions, notamment sur les responsabilités de chacun. Un état des lieux a été réalisé pour nos bâtiments communaux. Des clarifications sont en cours entre l'ECA, le canton et la commune afin de définir précisément qui est responsable de quoi en ce qui concerne les établissements publics.
- Une révision de la Loi sur les routes est prévue. Une séance avec un groupe de travail a eu lieu mais c'est encore flou ; en gros cela permettra de traiter la chaussée dans son ensemble au lieu de traiter séparément la partie roulement voiture et ensuite les extérieurs.
- Une révision de la Loi sur la police des constructions est également en cours. Elle porte sur le hors zone à bâtir, soit la zone agricole, avec la volonté de mieux maîtriser ce qui se passe en dehors de la zone à bâtir.
- Concernant la Loi sur les communes, le dossier est toujours en attente au Canton.
- A la suite du changement de fonction de l'ancien préfet, M. Serge Terribilini, en charge de Cheseaux, c'est Mme Clarisse Schumacher qui lui succèdera.

Le Syndic remercie la secrétaire pour toutes ses années de service et indique que la Municipalité la remerciera comme il se doit en temps voulu.

Mme Naïcha Kähr, Municipale, donne les informations suivantes :

- La soirée du PEC « Plan Énergie et Climat communal » a eu lieu le 24 février dernier et il y avait environ une soixantaine de personnes présentes. Elle remercie les conseillères et conseillers qui étaient présents. Il y a eu une présentation du plan avec les objectifs climat, les enjeux, la nécessité des actions. Ont été abordé durant cette séance le profit climatique de la commune, les démarches entreprises et les fiches actions qui avaient été choisies. Dans un deuxième temps, il y a eu une présentation du projet de chauffage à distance par l'Azur, dans le même ordre d'idée que ce qui avait été fait avant le conseil communal de décembre dernier. Une troisième partie avec une information sur la biodiversité et la lutte

contre les espèces exotiques envahissantes. Une dernière partie a porté sur le Fonds d'encouragement communal pour les énergies renouvelables. La soirée s'est poursuivie par un apéritif, offrant aux participants l'occasion d'échanger directement avec les intervenants. Ce moment de partage a été particulièrement apprécié.

- Annonce que l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'énergie LVLEne adoptée en février 2026 est prévue pour 2027, la mesure phare de cette nouvelle loi sur l'énergie est la souveraineté énergétique donc valoriser le potentiel énergétique vaudois, notamment le photovoltaïque et la géothermie. L'assainissement des bâtiments énergivores, donc les bâtiments de grande taille de plus de 750 mètres carrés, devront être assainis d'ici 2042. Les chauffages fossiles et au gaz en fin de vie devront être remplacés au plus tard d'ici 2047. Un projet d'accompagnement des propriétaires avec 800 millions de subventions publiques est prévu pour la mise en œuvre de cette loi. Il y a également des régimes de dérogation qui tiennent compte des difficultés financières des propriétaires ou techniques d'un bâtiment. La commune devra intégrer tous ces éléments dans les mesures du plan public.

M. Thierry Auberson, Municipal, indique que :

- les différents marquages faits au sol dans le village permettent de relever les points d'éclairage et le chemin des câbles qui les alimentent pour pouvoir mettre à jour de manière électronique les plans y relatifs. Ces marques s'effaceront avec les prochaines pluies.
- Indique qu'il y aura la journée « Coup de balai » le samedi 21 mars et invite les membres du conseil à y participer.

Mme Jacqueline Dieperink, Municipale :

- Rappelle que lors de la dernière séance, Mme Bourquin Berger avait annoncé que la ville de Prilly avait décidé de quitter le réseau régional Ajenol à la fin du mois de décembre 2026. La situation est complexe pour les communes restantes en raison des enjeux financiers et de gouvernance. Mme Sylvie Lacoste, ancienne secrétaire générale de la FAJE (Fondation pour l'accueil de jour des enfants), est actuellement chargée de distribuer les subventions au réseau, donc aux structures d'accueil. C'est elle qui a monté pratiquement tout le système de l'accueil de jour et qui connaît tous les différents types de réseaux. C'est la personne la plus adéquate pour accompagner la restructuration, le changement de gouvernance et l'éventuelle élaboration de nouveaux statuts. Un mandat lui a été confié en ce sens. Les travaux ont déjà commencé et probablement qu'un préavis sera présenté au conseil au deuxième semestre pour expliquer comment fonctionnera le réseau Ajenol. Elle tient à rassurer aussi dans l'intervalle que les structures d'accueil continuent à fonctionner normalement.
- Indique que dans le cadre du projet de Night Sports, des salles de gym ouvertes pour les jeunes, la Fondation des Sports chargée de sa gestion a été contactée. Nous sommes actuellement dans l'attente de la décision du Canton quant à la poursuite de son subventionnement. En effet, à la suite des coupes budgétaires de cette année, le montant de l'aide doit être réévalué. Plus de précisions nous seront données d'ici le mois de mai et elle espère que ce projet pourra être concrétisé.
- Informe qu'il y a également le projet d'action communautaire qui touche cette fois les seniors. Une convention a été signée. Ce projet démarrera à l'automne. Il prévoit la création et l'accompagnement d'un groupe de seniors désireux de mettre sur pied des actions et des événements qui leur seraient destinés. Prévu sur deux ans ce projet pourra aboutir à la création d'une association de seniors afin de pérenniser ces activités sur le long terme.

4) Informations régionales

--

5) Election de Mme Gaëlle Pahud, en qualité de secrétaire suppléante du Conseil communal, dans l'attente du remplacement de Mme Patricia Alvarez, démissionnaire au 31 mars 2026

La Présidente indique avoir auditionné deux candidates avec M. Jean-Dominique Decotignie. Le deuxième entretien a eu lieu avec le bureau, qui a permis de confirmer la candidature de Mme Gaëlle Pahud pour le poste de secrétaire suppléante, jusqu'à la fin mars sur la base de l'article 54 du Règlement. Ensuite Mme Pahud pourra être élue comme titulaire en mai prochain.

Mme Gaëlle Pahud se présente, 38 ans, maman d'un adolescent de 13 ans. Elle indique avoir une formation d'employée de commerce. Après une carrière très variée dans le domaine de la vente et de la sécurité professionnelle, elle a décidé de revenir aux sources et depuis trois ans environ fonctionne en qualité d'huissière à l'Office des faillites de Lausanne.

Mme Christiane Rihs demande s'il y a une candidature de dernière minute. Ce n'est pas le cas. La Présidente précise que selon le règlement, la secrétaire doit être élue au scrutin individuel secret. Mais, le règlement précise aussi que lorsque le nombre de candidats est égal à celui de sièges à pourvoir, l'élection peut se faire tacitement, si la mention en est faite au procès-verbal. Elle propose à l'assemblée de procéder à une élection tacite. Sans opposition sur cette manière de faire l'élection peut donc se faire tacitement.

- **Mme Gaëlle Pahud est élue tacitement en qualité de secrétaire suppléante.**

6) **Assermentations de trois nouveaux conseillers pour l'Entente villageoise, en remplacement de Mme Marina Martellotta, M. Vincent Möennath et M. Jean-Baptiste Keller, démissionnaires.**

L'Entente villageoise propose M. Frédéric Briguet, M. Jérôme Wyss et Mme Cloé Pointet. La Présidente les invite à se présenter.

M. Frédéric Briguet indique avoir déjà fait 20 ans de conseil ; il est agriculteur à Cheseaux depuis toujours.

M. Jérôme Wyss se présente : 42 ans, enfant de Cheseaux, petit-fils d'Alfred Dind de la ferme du Grand-Pré, marié, 2 enfants, mécanicien sur machines agricoles.

Mme Cloé Pointet vit à Cheseaux depuis 3 ans, elle est développeuse de logiciel et est députée au Grand Conseil vaudois.

La Présidente procède à leur assermentation ainsi que de celle de Mme Pahud.

7) **Préavis 55/2026 « Création d'une Association de communes en charge de la Gestion des Eaux urbaines du bassin versant de la STEP de Vidy (AGEV) et des installations intercommunales y afférentes et approbation des statuts ».**

La Présidente demande au rapporteur de la CARI de faire lecture des conclusions du rapport.

Mme Evi Kassimidis fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'accepter le préavis 55/2026, soit la création de l'Association Intercommunale de Gestion des Eaux urbaines du bassin versant de la STEP de Vidy (AGEV) et de donner décharge à la commission de son mandat.

Mme Christiane Rihs, Présidente, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

M. Thierry Auberson, Municipal, indique que l'objectif du préavis est de réunir 16 communes pour la station d'épuration des eaux usées de Vidy. L'entrée en force effective est planifiée au 1er janvier 2027. Les objectifs visés à travers cette nouvelle organisation sont en particulier l'optimisation du fonctionnement de ce réseau et des investissements à réaliser à l'échelle du bassin versant la STEP de Villiers afin de réduire les atteintes au milieu naturel au meilleur coût et en parfaite coordination entre les communes. Pour la petite histoire, ce document a nécessité une analyse en huit phases, dont le début de ce projet a commencé en 2013 avec des discussions avec le canton. Donc cela fait longtemps que les municipaux et le canton travaillent sur ce document. La phase 8, qui concerne tous les calculs nécessaires de la répartition des charges et la création des clés de répartition, a commencé en 2019. M. Thierry Auberson tient à relever aussi que Mme Liliane Annen a travaillé 5 ans sur ce document et qu'il a fallu 5 ans pour proposer les clés de répartition et faire les calculs au plus juste. Ce projet a donc traversé deux législatures avec bien sûr différents municipaux. En 2024, les municipalités ont validé le principe de création de cette association de communes. Les statuts ont été élaborés par le groupe de travail composé des municipaux en charge de la gestion des eaux. Le 7 juillet 2025, la municipalité de Cheseaux a validé le projet de modification des statuts. Dans ce préavis, on va remonter l'information d'une coquille, merci Mme Jomini qui nous l'a signalée qui peut être assimilée à une faute de frappe, dans les statuts, on parle une fois de Cheseaux et il faut mettre Cheseaux-sur-Lausanne.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente passe au vote.

- **Le préavis 55/2026 ainsi que les statuts sont acceptés à la majorité avec 2 abstentions.**

8) **Préavis 56/2026 « Subvention d'investissement en faveur du Tennis-Club de Cheseaux pour la création de deux terrains de padel-tennis ».**

La Présidente demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

M. David Hofstetter fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 100'000. — permettant de subventionner la construction de deux terrains de Padel-Tennis, de financer cette opération par la trésorerie courante et de donner décharge à la commission de son mandat.

Mme Christiane Rihs, Présidente, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

Mme Naïcha Kähr, Municipale, indique qu'une étude a été faite avec le service technique. La Municipalité trouve qu'il y a un intérêt pour notre commune car c'est un sport qui est de plus en plus apprécié, c'est une bonne opportunité. Elle souligne qu'il y a un lien de confiance avec le club de Tennis de Cheseaux et trouve que c'est une bonne chose que c'est le club qui porte ce projet. Elle indique que si nous parlons de subvention c'est dû à MCH2 pour les CHF 100'000.00 et un prêt sera accordé en parallèle qui est de la compétence de la Municipalité, le conseil ne statue donc que sur la subvention.

M. Laurent Deschamps soutient cette proposition et indique qu'il ne faudrait pas hésiter à envisager de demander un crédit supplémentaire pour répondre à certaines contraintes, notamment le bruit, l'automatisation ou encore l'éclairage. Il faut que ce projet soit réalisé dans la qualité et non dans le low-cost.

Mme Martine Furrer en complément aux remarques de M. Laurent Deschamps voudrait spécifier qu'en France et en Espagne il y a déjà pas mal de difficultés avec le voisinage notamment concernant les nuisances sonores. En effet la résonnance des balles contre les parois fait beaucoup plus de bruit que le tennis et que le foot. Certaines installations ont dû être démontées. Il faudrait y penser pour ne pas nuire au voisinage.

Mme Naïcha Kähr, Municipale, précise que pour l'instant il s'agit d'accorder une subvention. Le projet doit suivre son cours, il fera ensuite l'objet d'une mise à l'enquête, conformément aux dispositions légales. Cette étape permettra d'effectuer des mesures et d'évaluer la qualité de ce qui est proposé. D'avantage de détails seront fournis lors de cette mise à l'enquête durant laquelle les citoyens pourront faire part de leurs oppositions. Avec le préavis, ce n'est que le début du processus.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente passe au vote

- **Le préavis 56/2026 est accepté à la majorité avec trois abstentions.**

9) Divers et propositions individuelles

M. Laurent Deschamps intervient sur la demande de deux promeneurs au chemin Pré-Louis à l'angle de La Saugettaz qui rejoint la route de Sous le Mont. Ce chemin est souvent recouvert de terre par suite de chargements d'arbres ou d'autres matériaux. Il semblerait qu'un emplacement de chargement et déchargement existe à proximité. Ne pourrions-nous pas envisager d'inciter l'entreprise à utiliser cette zone pour préserver ce chemin afin qu'il reste praticable pour l'ensemble des usagers.

M. Laurent Deschamps demande si la barrière de la déchetterie pourrait être fermée dix minutes avant l'heure officielle de fermeture. Il relève que les usagers doivent encore vider leur véhicule après leur entrée, ce qui réduit fortement le temps de pose des employés. Une fermeture anticipée de dix minutes constituerait une solution simple et pragmatique.

M. Thierry Auberson, Municipal, indique que l'état du chemin Pré-Louis est connu et une analyse a été faite avec le chef de la voirie. Un courrier a été adressé à l'entreprise Baudat pour procéder à la mise en état. Ils ont acheté un nouveau véhicule avec une brosse à l'avant, qui permettra de nettoyer beaucoup plus efficacement les chemins et plus régulièrement. Il y a effectivement une place de décharge mais cela n'est pas forcément évident sur des terrains mous. Une rencontre est prévue la semaine prochaine avec le syndic, lui-même et la pépinière Baudat pour reparler de cette problématique. Concernant les heures de fermeture de la déchetterie, c'est une excellente remarque que le responsable de la voirie avait déjà signalée. M. Veuillez responsable du site ne dispose jamais d'une heure complète pour sa pause de midi et notamment le samedi où il y a plus de 400 véhicules qui viennent à la déchetterie, cette proposition sera analysée pour préserver notre collaborateur.

M. Frédéric Briguët intervient concernant le chemin de Pré Louis qu'il utilise pour accéder à ses parcelles. Il tient à souligner que les agriculteurs emploient désormais des machines qui mesurent 5 mètres de larges alors que le chemin n'est plus adapté à de tel gabarit. La problématique c'est que nous avons des promeneurs qui se mettent à droite et à gauche ce qui rend les croisements compliqués. Il faudrait faire du « bouche à oreille » pour que les promeneurs se rangent tous du même côté. Au sujet de la déchetterie il a constaté qu'il y a des infiltrations d'eaux et pour suivre le plan climatique ne faudrait-il pas mettre des panneaux solaires sur ce toit.

M. Thierry Auberson, Municipal, indique que des travaux sont en cours à la déchetterie et un préavis est en préparation pour couvrir le toit. En ce qui concerne le chemin de Pré-Louis, une recommandation pour le savoir bien-vivre sur les chemins a été publiée dans le Crieur. Les agriculteurs doivent également être attentifs.

La Présidente remercie la secrétaire sortante pour son travail durant son mandat.

La secrétaire sortante remercie les municipaux et les conseillers pour leur confiance durant toutes ces années.

Christiane Rihs

Patricia Alvarez

Présidente du Conseil

Secrétaire du Conseil

Séance levée à 21.39
Cheseaux, le 19 mars 2026

Prochaines séances :
Mardi 5 mai 2026
Mardi 16 juin 2026
Mardi 6 octobre 2026
Mardi 10 novembre 2026
Mardi 15 décembre 2026

